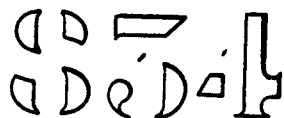
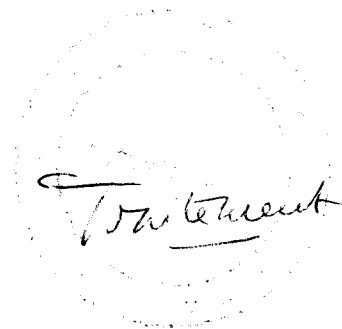


**bulletin  
d'information  
du bureau  
confédéral**



10 janvier 1989



# **COURRIER CONFEDERAL**

## Politique Financière

Donner aux salariés les moyens de faire tomber les bastilles 2 - 3

## Secteurs Libertés et Immigration

89 pour l'égalité des droits 3 bis

## Appel des Cent

Appel pour une déclaration universelle des Droits de l'Homme 4 A - 6 C

## Mise au point

A propos d'un Institut Européen ... 7

## Secteur Economique

Intervention CGT au CES des 22 et 23 novembre 1988 8

VO IMPOTS : des coopérations utiles UD-UL-Syndicats CGT des  
Impôts et du Trésor 9 D

## VIE OUVRIERE

Campagne d'abonnements 10 E - 11 F

## Secteur Propagande

Stage supérieur du 4 au 17/6/1989 12

## Prudis

Stage de référé du 19 au 25/2/1989 13

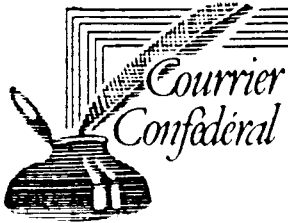
Stage de gestion de conseil du 9 au 15/4/1989 14

## Revue des Comités d'Entreprise

L'édition de décembre 1988 arrive ! 15 G

## Emergences

Les rendez-vous d'Emergences 1989 16 H - 17 I



## POLITIQUE FINANCIERE

### DONNER AUX SALARIES LES MOYENS DE FAIRE TOMBER DES BASTILLES EN 1989

La pauvreté, la précarité, l'injustice sous toutes ses formes, nous les combattons. Nous marquons des points. Les travailleurs relèvent la tête.

Cette année où chacun va y aller de son couplet sur la Révolution de 1789, nous avons, nous, un grand rôle à jouer. Pouvons-nous laisser parler des Droits de l'Homme sans poser, très fort, le droit au travail, le droit du travail, des salaires qui correspondent aux besoins, un SMIC à 6.000 F.

#### FAIRE "89" AVEC DES RESSOURCES SYNDICALES C.G.T.

La C.G.T., depuis qu'elle existe, agit, défend les revendications des salariés, retraités, chômeurs. En cette année de célébration du bicentenaire, il est une révolution qu'il nous faut VRAIMENT engager et pousser le plus loin possible, c'est celle de s'occuper de la santé de la C.G.T.. Certes, elle va mieux. Les résultats des élections professionnelles le démontrent. Mais, comment traitons-nous des questions qui font que la C.G.T. puisse s'exprimer, être présente, dans la localité, le département, la région, la profession, nationalement ?

Vis-à-vis des syndiqués, de la vie démocratique du syndicat, du financement des activités de la C.G.T., comment pratiquons-nous ?

L'activité de la C.G.T. a des limites. Elle a des freins.

Nous ne pouvons faire qu'en rapport de nos forces organisées et de la puissance qu'elles génèrent. Pouvons-nous nous contenter de constater le décalage grandissant entre moyens financiers C.G.T., forces organisées et audience, participation aux luttes ? Pouvons-nous nous satisfaire de notre nombre de syndiqués, des cotisations collectées, en regard des besoins d'engagement dans des luttes de qualité, d'expression démocratique ? Bien sûr que non.

Nous sommes coupables de ne pas faire assez en matière d'impulsion du renforcement et plus encore peut-être en matière de politique financière, dès lors que nous avons la responsabilité de conduire l'activité C.G.T..

Prendre en compte ces questions, c'est donner à notre activité revendicative beaucoup plus d'impact. Cela concerne tout le monde. Il ne viendrait à l'idée de personne dans la C.G.T. de ne pas désigner l'action revendicative comme la raison d'être de la C.G.T.. Mais il est une révolution qu'il nous faut faire, c'est celle de l'action financière telle que la C.G.T. la conçoit.

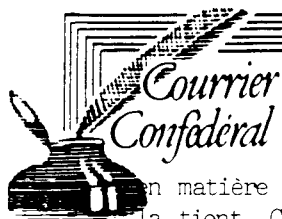
#### LES SYNDIQUES : ACTEURS FINANCIERS

L'action financière en soi n'existe pas. Elle a pour seule raison d'être celle de générer des cotisations syndicales afin de donner aux syndiqués, à toutes nos organisations les moyens financiers pour être la C.G.T. de masse, de classe, démocratique et indépendante.

Notre indépendance financière est très en rapport avec le nombre de syndiqués, la perception du rôle qu'ils ont dans l'organisation.

Des syndiqués décideurs des orientations, ce sont des syndiqués acteurs plus conscients de leur rôle, des moyens financiers à dégager pour mener l'activité syndicale qui doit aboutir sur l'action revendicative, les succès, la justice sociale, le progrès économique.

Si nous voulons faire évoluer les choses dans le bon sens en 1989, il nous faut faire beaucoup plus



en matière de vie syndicale démocratique. La force de la C.G.T., c'est d'abord des syndiqués qu'elle la tient. C'est bien pourquoi l'action financière que nous aurons à développer tout au long de l'année s'inscrit pleinement dans le plan de travail confédéral décidé au C.C.N. de novembre.

Pour bien aborder 1989, il est important de prendre les dispositions pour aider les syndicats à bien clôturer les rentrées de cotisations 1988, les ventiler aussitôt vers les UL, UD, Fédérations.

#### **REANIMER LE COLLECTAGE DES COTISATIONS**

Les moyens financiers conditionnent notre capacité d'action. Aidons les syndicats à mettre en place des collecteurs. A partir de notre démarche démocratique, aidons à créer les conditions pour avoir des collecteurs interlocuteurs entre le syndiqué et la direction syndicale.

**Mettre en place, étendre le prélèvement automatique des cotisations** : le collecteur, interlocuteur direct avec le syndiqué, assure la perception régulière de la cotisation et lui remet mensuellement son timbre justificatif, l'informe, s'informe auprès de lui.

**La vie de la C.G.T., les moyens financiers nécessaires à son activité.** Nous devons faire en sorte qu'ils soient traités naturellement avec les syndiqués.

Nous devons aider à ce que ces questions soient débattues avec les syndiqués. Commencer l'année 1989 en réunissant, dans chaque syndicat, les membres de la "famille C.G.T." **autour d'un pot fraternel**, aide à mieux les traiter. Faire de la sorte valorise le syndiqué.

#### **OBJECTIF 1989**

& 1 syndiqué = 1 décideur = 1 acteur financier C.G.T.

& 1 syndiqué = 12 cotisations pour permettre à la C.G.T. d'être forte partout.

& De nombreux syndiqués pour démultiplier les forces syndicales et gagner.

Ne pas perdre de temps :

- Remettre le FNI validant l'adhésion pour '89' : 1ère cotisation de l'année rapidement en janvier.
- Organiser le collectage régulier des cotisations toute l'année avec des collecteurs animateurs de la vie démocratique, quelle que soit la forme du collectage.
- Développer le prélèvement automatique des cotisations pour dégager le collecteur des aspects strictement financiers.
- Pousser à la tenue de congrès de syndicat où objectifs revendicatifs, organisation, financement de l'activité, 1 % seront débattus, où des décisions seront prises.

Organiser des rendez-vous mensuels des syndicats, renforcement, règlement des cotisations.

Faisons en sorte qu'au moment du 43e congrès (nous serons presque à mi-chemin de l'année 1989) un état d'esprit conquérant soit gagné dans grand nombre de bases.

## **ANNEE DU BICENTENAIRE DE LA REVOLUTION ANNEE DU 43E CONGRES**

1989 : Année d'un nouvel état d'esprit conquérant tant en matière :

- de luttes revendicatives
- de renforcement
- de politique financière.



# APPEL DES CENT

4 A

CC 834 - 10/01/89

67, rue de l'Aqueduc  
75010 Paris  
Tél. : 42 03 15 33

Paris, le 18 décembre 1988

Chers Amis,

Le Collectif National de l'Appel des Cent réuni le 14 décembre 1988 s'est félicité du retentissement national des Etats Généraux de la Paix, de l'accueil réservé à l'Appel qui s'en est dégagé pour une déclaration universelle du droit de l'homme à la paix et de la perspective d'un rendez-vous géant de la Paix à Paris le 25 juin 1989 en harmonie avec le caractère universel des idéaux de la Révolution Française dont le bicentenaire sera célébré à ce moment-là.

Au printemps 82, cent personnalités représentatives des différents milieux de l'opinion publique française décident dans un esprit de large union d'appeler à une marche pour la Paix et le

Désarmement à Paris. Aussitôt après cette initiative couronnée de succès les personnalités présentes à cette marche conviennent de rester unies pour prolonger leur action. Par la suite des milliers d'autres personnalités de diverses origines animées d'une même volonté pacifique unitaire se joignent à ce rassemblement pour le Droit à la Vie et à la Paix. Depuis "L'APPEL DES CENT" n'a cessé de se renforcer, d'élargir son audience nationale et internationale. Il est largement ouvert à toutes celles et à tous ceux qui rejettent la monstruosité de la guerre nucléaire, qui veulent que la

détente se substitue à la tension, que prévaille la négociation en vue d'un désarmement équilibré, que l'argent englouti par la course aux armements soit consacré aux œuvres de vie et qui entendent agir pour que triomphe la volonté pacifique des peuples.

J'❤️ LA PAIX

Il a décidé de préparer cette nouvelle initiative du 25 juin en soumettant à la réflexion de tous les amis de la Paix partout en France, l'Appel des Etats Généraux et en demandant à toutes celles et à tous ceux qui l'approuveront de souscrire à cette occasion une assurance sur la vie d'une valeur symbolique de 1 F minimum. Nous vous demandons de faire connaître cet appel autour de vous et vous prions de l'insérer dans vos bulletins, revues et autres publications.

Cette vaste consultation populaire donnera lieu aux initiatives les plus diverses dans les villes, les quartiers, les villages, les entreprises, les établissements scolaires et d'une manière générale dans tous les lieux publics.

Au moment où la cause de la Paix se fortifie de nouvelles perspectives de désarmement, le mouvement pacifiste a toutes raisons d'amplifier son action pour que le désarmement devienne général et irréversible.

L'Appel des Cent fera tout ce qui est en son pouvoir pour que toutes les forces pacifistes nationales conjuguent leurs efforts afin que la Capitale de la France du Bicentenaire soit aussi celle du DROIT DE L'HOMME A LA PAIX, pour que notre pays devienne un artisan actif du désarmement et que dans le cadre des négociations qui s'imposent il mette au plus tôt un terme aux essais nucléaires.

Le 25 juin 1989 qui est d'ores et déjà assuré d'une large participation internationale offre à tous les amis de la Paix l'occasion de se retrouver ensemble pour exprimer leur commun amour de la PAIX ET DE LA VIE.

Sûrs de vous avoir à nouveau à nos côtés à cette occasion, nous vous prions de croire, Chers Amis, à nos sentiments pacifistes les meilleurs.

Pour le Collectif National  
de l'Appel des Cent

Annick SICART

P.J. Déclaration Universelle du  
DROIT DE L'HOMME A LA PAIX



**APPEL**  
**POUR UNE DECLARATION**  
**UNIVERSELLE**  
**DU DROIT DE L'HOMME A LA PAIX**

Au cours de ce XXème siècle, l'Humanité s'est transformée. Un milliard et demi d'Hommes et de Femmes peuplaient la terre au début du siècle. Ils seront six milliards en l'an 2 000.

Ils ont pris conscience que la planète est leur domaine commun. Ils le parcourent à des vitesses multipliées. A tout moment ils peuvent communiquer avec tout point du globe pour le meilleur comme pour le pire.

Les savants ont mis à la disposition des hommes des sources d'énergie nouvelles ; leurs recherches ont fait reculer la maladie, la souffrance, la mort.

Mais l'Humanité a accumulé des engins de destruction capables de la détruire des milliers de fois. Les armes nucléaires, chimiques ou bactériologiques ont fait mourir hommes et femmes tandis que la nature était ici ou là détruite. Dans cette humanité en expansion, des millions meurent encore de famine et d'autres fléaux. Les fruits du progrès sont encore réservés à une minorité : sur notre terre, les hommes ne sont égaux ni devant la mort ni devant la vie.

o

o o

Au cours de ce siècle, l'Humanité a connu deux guerres mondiales. Nous avons compris que les civilisations ne sont pas immortelles. Nous avons aussi découvert que la démocratie n'est jamais définitivement acquise : les règles internationales régissant les relations des nations entre elles peuvent être bafouées ; les droits reconnus aux individus de vivre, de penser, de travailler librement peuvent être violés, au nom d'une supériorité revendiquée par quelques hommes pour leur race, leurs richesses ou leurs idées. Le génocide, la réduction de peuples entiers à de nouvelles formes d'esclavages en sont le prix à payer. Nous avons enfin découvert qu'au nom de la liberté, des cités entières peuvent être rayées de la carte, annonce d'une apocalypse où vainqueurs et vaincus seraient destinés à la même mort, celle de la terre entièrement ravagée par l'hiver nucléaire.

o

o o

Au terme de ce siècle tout est à repenser dans les rapports humains entre les nations. Hier, quel qu'en soit le prix, des hommes qui décidaient la guerre pouvaient en espérer des avantages matériels ou moraux qui en légitimaient le risque ; aujourd'hui aucun risque ne peut être ainsi calculé. Tout meurtre devient un suicide. La prétention à la puissance interdit le recours à la force dès lors que celui-ci engage forts et faibles dans un même néant.

Une nouvelle lucidité s'impose avec la conscience pour l'Humanité tout entière des périls d'un recours à la force. La Paix n'est pas seulement absence de guerre, elle est construction permanente de rapports entre individus et entre groupes tels que leurs différends ne soient plus source de violence mais source de dynamisme, de progrès et d'enrichissements mutuels. La démocratie en devient le cadre naturel où la Paix est un droit que chacun, individu, peuple, nation, Humanité entière se reconnaît pour soi-même.

**C'EST POURQUOI LE MOMENT EST VENU QUI IMPOSE A LA CONSCIENCE  
UNIVERSELLE DE DECLARER LA PAIX COMME UN DROIT FONDAMENTAL ET  
INALIENABLE DE L'HOMME.**

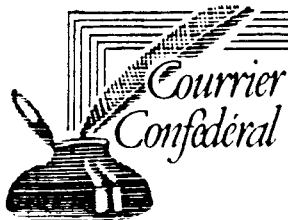
o  
o o

Quarante ans après la déclaration universelle des droits de l'Homme, déclarer la Paix comme droit de l'homme :

- c'est donner leur fondement véritable à l'ensemble des institutions internationales
- c'est garantir la sécurité et le développement par le désarmement
- c'est, deux cents ans après la révolution française, refuser toute atteinte individuelle et collective aux droits de l'Homme et du Citoyen, c'est conquérir des droits nouveaux.

Affirmer que la Paix est un droit de l'Homme, c'est renoncer à la violence sous toutes ses formes.

Affirmer que la Paix est un droit de l'Homme, c'est choisir la vie, choisir la Liberté, choisir l'embellissement de la terre, c'est choisir l'Humanité et ses espérances.



## MISE AU POINT

### A PROPOS D'UN "INSTITUT EUROPEEN"... !

Depuis le 16 septembre 1988, Jean DESMAISON a été élu Secrétaire général de la Fédération C.G.T. des Travailleurs de la Métallurgie, en remplacement d'André SAINJON qui a démissionné par suite de désaccords profonds avec la direction fédérale.

Les minables opérations médiatiques de l'époque ont été balayées par les faits : la direction de la Fédération, avec Jean DESMAISON à sa tête, assume ses responsabilités avec toujours plus d'efficacité et avec l'appui total du Bureau Confédéral.

Durant les dernières semaines, la presse s'est fait l'écho de la création d'un "Institut de Recherches Initiatives Sociales Européennes" (IRISE) dirigé par André SAINJON (et quatre anciens responsables qui ont quitté la Fédération sur les mêmes bases que ce dernier). Cette création nous incite à mettre en garde toutes les organisations de la CGT sur la nature et sur les ambitions de cet organisme.

En tout premier lieu, on est en droit de s'interroger sur l'existence et la rapidité de la mise en place d'un tel institut. Dans ce domaine notamment, il n'y a pas de génération spontanée et la rapidité le dispute à la facilité quant à la constitution et au financement substantiel et, sans aucun doute officiel, d'activités dont la CGT aux différents niveaux sait qu'ils ne sont pas accordés aisément.

La profession de foi annoncée est à cet égard tout à fait significative. "Economistes, énarques... syndicalistes... dirigeants d'entreprises... chacune, chacun peut y trouver place...". Il s'agit de "créer un pôle de rassemblement... intégrant la dimension européenne", "hourrir la réflexion des différentes structures professionnelles représentatives du monde du travail..." et "jeter des passerelles entre les différentes composantes du mouvement social européen".

Et l'IRISE invite "les membres des pouvoirs publics, acteurs sociaux, dirigeants d'entreprises" à le contacter... !

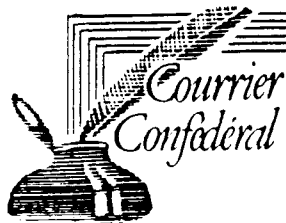
L'ambition est clairement énoncée et sans nul doute des contacts seront pris avec des syndicats et des comités d'entreprises en spéculant sur des relations établies antérieurement et, peut-être aussi, au nom de la CGT.

Nous savons que compte-tenu de l'origine de l'Institut et de la personnalité de ses dirigeants, les fédérations, les unions départementales, les unions locales, les syndicats et aussi les comités d'entreprises dans leur masse ne sauraient se laisser abuser par de telles démarches, quels qu'en soient les prétextes affichés "études, conseils, colloques, séminaires, confrontations des idées...".

Cela étant, la CGT tient à préciser que l'IRISE n'a strictement rien à voir avec cet Institut, ni avec les deux instituts, ISERES (Institut Syndical d'Etudes et de Recherches Economiques et Sociales) et EPI (Institut Entreprise et Politique Industrielle), fonctionnant sous la responsabilité du Bureau Confédéral et au service des organisations de la CGT et des comités d'entreprises. Ce sont ces instituts qui, avec les secteurs les plus concernés, secteur économique et secteur des comités d'entreprises, ont en charge dans les domaines considérés, de répondre aux besoins de la CGT.

Nous rappelons à chaque organisation intéressée qu'elle peut prendre contact avec l'ISERES ou l'EPI soit directement, soit par l'intermédiaire des unions départementales, régionales et fédérations...

EPI : 263 rue de Paris, 93516 MONTREUIL CEDEX - tél. : 48 51 83 25  
ISERES : 263 rue de Paris, 93516 MONTREUIL CEDEX - tél. : 48 51 84 93



## SECTEUR ECONOMIQUE

Dans sa séance du 22/23 novembre 1988, le Conseil Economique et Social avait à son ordre du jour :

### "LE PAIN ET SA FILIERE" Rapporteur : M. CABUT.

Intervenant au nom du Groupe C.G.T., Jean-Claude BAUDURET a indiqué :

Le projet d'avis soumis au Conseil repose sur une hypothèse fragile : l'adoption par la CEE d'une définition du pain français. Si cet objectif n'est pas atteint, tous les efforts qui pourraient être faits par ailleurs pour la promotion de ce produit tel que le décrit le rapport risque de ne pas lui profiter puisque l'Acte Unique Européen prévoit en matière de normes qu'en l'absence de réglementation communautaire, tout produit commercialisé dans un pays de la CEE pourra l'être même s'il ne correspond pas aux normes nationales.

Dans ces conditions, le risque n'est pas négligeable que notre pain soit fortement concurrencé par des produits étrangers, contenant des additifs interdits en France.

Mais c'est essentiellement les propositions concernant les salariés qui ont déterminé notre position. D'une part, celles-ci sont très vagues alors que, par exemple, les progrès techniques permettent d'envisager des améliorations importantes sur les horaires, la réduction ou la suppression du travail de nuit, l'instauration de 2 jours de repos consécutifs pour les salariés de la Boulangerie artisanale.

Notre amendement sur ces points n'a pas été retenu. De plus, notre condamnation du travail de nuit des apprentis n'a pas été entendue et l'adoption d'un autre amendement visant à "renforcer l'apprentissage" en fonction des "spécificités de la branche" alors que l'on compte déjà, en moyenne, 1 apprenti pour 3 ouvriers boulangers dans l'artisanat, ne peut que renforcer notre crainte que le travail des apprentis se substitue en fait au travail des ouvriers.

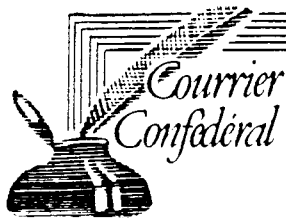
C'est pourquoi le Groupe C.G.T. a voté contre le projet d'avis, ainsi que M. MINEAU (Agriculture) et M. HERZOG (pers. qual.).

Il a été adopté par 139 voix et 4 abstentions (entr. privées).

Scrutin sur un amendement concernant la situation des salariés, rédigé comme suit :

"- De réaliser différentes avancées sociales : une revalorisation des salaires, une amélioration des conditions de travail. Les progrès techniques rendent possible une amélioration des horaires et l'instauration de deux jours de repos consécutifs. Le travail de nuit des apprentis doit être supprimé."

|                  |   |
|------------------|---|
| Votants .....    | 148   |
| Pour .....       | 11 (CGT - M. MINEAU (Agriculture) - M. DELARUE, M. HERZOG (pers. qual.).                      |
| Contre .....     | 112 (CFDT - CGC - CFTC - UNAF - etc...)   |
| Abstentions..... | 25 (FO - FEN - 8 pers. qual. - Agriculture : 1 - Représentant des français à l'étranger : 1). |



## **V.O. IMPOTS : DES COOPERATIONS UTILES UD-UL, SYNDICATS CGT DES IMPOTS ET DU TRESOR**

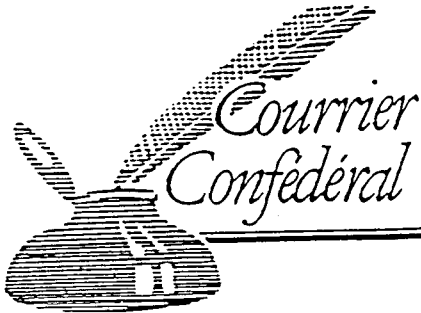
Nos Camarades de la Fédération des Finances, outre les dispositions spécifiques pour organiser la diffusion de la V.O. IMPOTS dans leurs secteurs et services, invite ses syndicats et militants à coopérer activement avec les unions départementales et les unions locales pour toutes initiatives communes, du type :

- multiplier les points de vente dans les cités administratives, gares, marchés, grands magasins,
- assurer les permanences de conseils s'adressant aux salariés en appui aux opérations de vente de masse,
- assurer la participation de camarades capables de répondre tant sur les plans des propositions fiscales que des conseils (pour la déclaration) dans les radios décentralisées qui sollicitent le concours de la CGT.

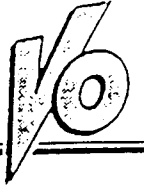
La bonne liaison activité revendicative / diffusion de masse de la V.O., la bonne organisation des coopérations interpro doivent permettre d'élever la qualité de notre coopération dans le cadre de la CGT et avec l'ensemble des salariés/usagers.

C'est un pas de plus pour que des millions de salariés ne payent pas un franc de trop et pour qu'à l'avenir le fléau de la balance fiscale se redresse du côté des capitaux.

**UD-UL, N HESITEZ PAS A SOLLICITER LA COOPERATION  
DES MILITANTS CGT DES IMPOTS ET DU TRESOR**



# campagne d'abonnements



(BASES ORGANISEES)

- UD : Ain (9) - Aisne (2) - Allier (3) - Alpes Hte Pce (1) - Alpes Mmes (3) - Ardèche (1) - Ariège (1) - Aube (2) - Bouches du Rhône (12) - Charente (2) - Charente Mme (1) - Cher (1) - Corrèze (1) - Dordogne (1) - Eure (3) - Eure et Loir (2) - Finistère (2) - Gard (1) - Hte Garonne (5) - Gironde (7) - Hérault (1) - Ille et Vilaine (2) - Indre (1) - Isère (3) - Jura (3) - Landes (1) - Loir et Cher (2) - Loire (2) - Loire Atlantique (10) - Maine et Loire (3) - Manche (1) - Meurthe et Moselle (1) - Morbihan (2) - Moselle (1) - Nord (4) - Oise (4) - Puy de Dôme (6) - Htes Pir (2) - Ht Rhin (2) - Rhône (7) - Saône et Loire (4) - Sarthe (2) - Savoie (1) - Paris (16) - Seine Mme (5) - Seine et Marne (1) - Yvelines (2) - Somme (2) - Tarn et Garonne (1) - Vaucluse (10) - Vendée (1) - Vienne (1) - Hte Vienne (2) - Vosges (2) - Yonne (1) - Terr Belfort (1) - Htes Seine (7) - Seine St Denis (6) - Val de Marne (1) - Val d'Oise (4) -
- 
- FD : Métaux (29) - Cheminots (7) - Sces Publics (13) - IND Chimie (21) - Construction (2) - Energie (17) - Org Sociaux (7) - Transports (6) - PTT (9) - Agro-Alim (8) - Trav.Etat (1) - T.H.C (5) - FILPAC (3) - Ports et Docks (1) - Verre (1) - Bois (2) - Equip (3) - Céramique (1) - Finances (4) - FERC (5) - Santé (19) - Sect Fin (2) - Commerce (5) - UGFF (1) -
- 
- UL : Marseille 5° - Vichy - Vierzon - Nantes - Hermès - Bolbec - Nangis - Mérignac - Epinal - Le Bourget - St Médard en Jalles - Issoire - Rilleux - Cholet - St Junien Loundin -

\*\*\*\*\*  
sommaire 2317  
 \*\*\*\*\*

DU 23 JANVIER 1989

V.O. IMPOTS !

FISCALITE (2 PAGES)

JURIDIQUE : NOUVELLE FICHE DE PAYE

**IMPORTANT:**

**Passez vos commandes avant le**

**mercredi 18 JANVIER 1989**

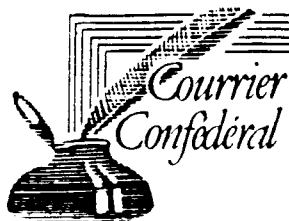
**VO**  
**LA VIE OUVRIÈRE**  
**CGT**  
Les meilleurs conseils par 30 spécialistes  
n°2317 du 23 janvier

**VO**  
**IMPÔTS**

LE GUIDE COMPLET  
DU CONTRIBUABLE  
SALARIÉ OU  
RETRAITÉ

22 FRANCS

**89**



# PROPAGANDE

## STAGE SUPERIEUR PROPAGANDE

DU 4 JUIN AU 17 JUIN 1989  
A COURCELLE

SONT CONCERNES : Les responsables propagande des fédérations, Unions départementales, Unions locales et grandes entreprises, les membres des collectifs propagande, ayant suivi au minimum, un stage de formation générale de niveau moyen.

### LES GRANDS THEMES DU STAGE :

\*\*\*\*\*

- |  |                               |
|--|-------------------------------|
| * LA BATAILLE DES IDEES ;              | * LES GRANDS MEDIAS ;         |
| * LE REFORMISME ;                      | * LA LUTTE POUR L'INFORMATION |
| * LA COMMUNICATION ;                   | * L'IMAGE ;                   |
| * LA BATAILLE DES IDEES A L'ENTREPRISE | * L'AFFICHE ET L'AFFICHAGE ;  |
| * LES AXES DE PROPA DE LA C.G.T. ;     | * L'AUDIOVISUEL ;             |
| * LA PAROLE                            | * L'INTERVIEW ;               |
| * L'ECRIT DANS LA PROPAGANDE           | * LA CAMPAGNE DE PROPAGANDE   |

### CONDITIONS MATERIELLES :

\*\*\*\*\*

Selon les conditions propres aux stages organisés par le CCEO. Prise en charge des frais d'hébergement et de transport.

---

### FICHE D'INSCRIPTION AU STAGE DE FORMATION SYNDICALE DE NIVEAU SUPERIEUR PROPAGANDE DU 4 JUIN AU 17 JUIN 1989 à COURCELLE

La Fédération \_\_\_\_\_ L'U.D. \_\_\_\_\_  
propose la candidature du (de la) camarade :

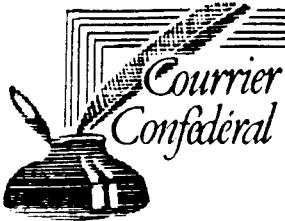
NOM \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_ Age \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Profession \_\_\_\_\_ Entreprise \_\_\_\_\_

Date et nature des stages suivis précédemment : \_\_\_\_\_

Fiche à retourner au SECTEUR PROPAGANDE 263, rue de Paris 93516 MONTREUIL CEDEX.



# PRUDIS

## PRUDIS C.G.T.

STAGE DE REFERE  
CENTRE CONFEDERAL BENOIT FRACHON - COURCELLE  
du 19 au 25 février 1989

-----

### A QUI S'ADRESSE CE STAGE :

Aux conseillers siégeant en Référé ou susceptibles d'y siéger lors du prochain renouvellement.

### CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Frais de déplacement (SNCF 2ème classe, moins réduction groupe), frais d'internat et frais pédagogiques pris en charge par PRUDIS. Maintien du salaire par l'employeur.

### PROGRAMME :

- Les pouvoirs et les compétences du Juge des Référés
- Le contrôle des sanctions disciplinaires
- Les créances salariales
- L'audience de Référé et la rédaction de l'ordonnance
- Perspectives et devenir du Référé

### BULLETIN D'INSCRIPTION

(à renvoyer à PRUDIS avant le 13 janvier 1989)

La région, l'U.D. (1) : ..... propose la candidature

de ..... (nom), prénom ....., âge ....., sexe .....

adresse personnelle : .....

.....

Date de première élection comme conseiller : ..... Conseil de : .....

Responsabilité au sein du Conseil : siège en Référé : | oui | | non | (1)

Autres : .....

Stage(s) de formation syndicale suivi(s) antérieurement :

PAS                      BASE                      MOYEN                      SUPERIEUR (1)  
(titulaires, suppléants)

Stage(s) PRUDIS antérieur(s) :

PREFORMATION                      BASE                      AUTRE (1)

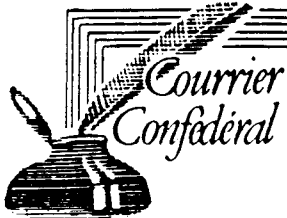
OBSERVATIONS : .....

.....

CACHET ET SIGNATURE :

U.D.

(1) Rayer la (ou les) mention(s) inutile(s).



PRUDIS C.G.T.

STAGE DE GESTION DE CONSEIL  
CENTRE CONFEDERAL BENOIT FRACHON - COURCELLE  
du 9 au 15 avril 1989

-----

A QUI S'ADRESSE CE STAGE :

Aux présidents ou Vice-présidents de Conseil de Prud'homme ou aux camarades susceptibles d'assumer cette fonction.

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Frais de déplacement (SNCF 2ème classe, moins réduction groupe), frais d'internat et frais pédagogiques pris en charge par PRUDIS. Maintien du salaire par l'employeur.

PROGRAMME :

- La justice démocratique du Conseil
- Rôle et pouvoirs du Président
- Le budget du Conseil
- Organisation et fonctionnement du Greffe
- Le procès prud'homme et ses étapes
- Perspectives et devenir de la prud'homie.

BULLETIN D'INSCRIPTION

(à renvoyer à PRUDIS avant le 20 février 1989)

La région, l'U.D. (1) : ..... propose la candidature  
de ..... (nom), prénom ....., âge ....., sexe .....  
adresse personnelle : .....

Date de première élection comme conseiller : ..... Conseil de : .....

Responsabilité au sein du Conseil : Président (1) Vice-président (1)

Autres : .....

Stage(s) de formation syndicale suivi(s) antérieurement :

PAS                      BASE                      MOYEN                      SUPERIEUR (1)  
(titulaires, suppléants)

Stage(s) PRUDIS antérieur(s) :

PREFORMATION                      BASE                      AUTRE (1)

OBSERVATIONS : .....

CACHET ET SIGNATURE :

(1) Rayer la (ou les) mention(s) inutile(s).

L'EDITION DE DECEMBRE 1988 ARRIVE !



**REVUE  
DES COMITES  
D'ENTREPRISE  
& EQUIVALENTS**

**n° 39**

43 ° CONGRES C.G.T. :

LA DEMOCRATIE AU COEUR

- Nouvelles technologies : se mobiliser contre les mauvais coups.
- Le Bicentenaire de la Révolution française.
- Quand l'enfant vient ... dans la crise.
- Des C.E. au service des luttes.

Correspondance : quelle nutrition de nos jours ?

les livres, la formation professionnelle, le sport ..

PRIX DU N° : 39 F. - Abonnement 1 an (4N°s) : 110 F. 2 ans (8N°) :  
210 F. - Pour vous abonner à la "Revue des Comités  
d'entreprise et équivalents", il suffit d'adresser un virement postal  
(ou mandat de versement) à "LA VIE OUVRIERE" - 33, rue Bouret - 75019  
PARIS - C.C.P. 8319-87 F. ou chèque bancaire.

Un espace d'échanges  
et de réflexion  
proposé  
par un institut  
de formation  
professionnelle  
continue  
aux dirigeants  
d'organismes  
de formation  
et de conseil,  
responsables  
d'entreprises,  
représentants  
d'institutions  
paritaires,  
syndicalistes,  
chercheurs,  
formateurs...  
Chaque mois,  
une conférence,  
un débat,  
un thème traité  
par une personnalité  
reconnue  
du monde  
de la formation.

# les rendez-vous d'Emergences

1989

Inscriptions :  
par abonnement  
annuel :  
2 000 F pour  
les dix conférences ;  
par conférence :  
250 F

Adresser la demande  
d'inscription  
et le règlement  
correspondant  
à Emergences,  
17/19,  
place de l'Argonne  
75019 Paris  
Tél. : 40.36.14.14



**CALENDRIER DES RENDEZ-VOUS D'EMERGENCES EN 1989****Jeudi 12 janvier**

« Perspectives de la formation professionnelle continue »  
**André Ramoff**, Délégué à la Formation Professionnelle.

**Jeudi 2 février**

« Qu'est-ce qui change dans le travail ? »  
**Yves Schwartz**, Philosophe, Professeur à l'Université de Provence.

**Jeudi 2 mars**

« Evolution de la politique de formation : nouvelles priorités, nouveaux moyens »  
**Janine Freiche**, Responsable de la coordination formation — emploi chez Thomson CSF

**Jeudi 30 mars**

« Quelle logique pour la formation ? Réflexions et pratique d'un syndicaliste »  
**Michel Neveux**, Chimiste, représentant de la CGT à la Commission Pédagogique Nationale des IUT Chimie.

**Jeudi 11 mai**

« D'une compétence à l'autre : rôle de l'analyse ergonomique du travail dans la préparation d'un programme de formation »  
**Alain Wisner**, Enseignant-Chercheur au CNAM.

**Jeudi 1<sup>er</sup> juin**

« Une catégorie professionnelle nouvelle, en forte relation avec les mutations technologiques : les techniciens »  
**Yvette Lucas**, Sociologue, Directeur de Recherche au CNRS.

**Jeudi 14 septembre**

« L'évolution des métiers de Rhône-Poulenc : une méthodologie de la formation des ouvriers »  
**Gilbert Hyvernât**, Directeur du Service Formation du groupe Rhône-Poulenc.

**Jeudi 5 octobre**

« Savoir, pédagogie et formation »  
**Jacky Beillerot**, Sciences de l'Éducation à Paris X Nanterre.

**Jeudi 9 novembre**

« Le capital de savoir faire de l'entreprise : comment le gérer et le développer ? »  
**Guy Le Boterf**, Directeur Général Délégué de Quaternaire-Education.

**Jeudi 7 décembre**

« Les écoles d'entreprise »  
**Noël Terrot**, Directeur du CUIDEP de Grenoble.

*Les « rendez-vous » ont lieu de 18 à 21 heures dans les locaux d'Emergences ; le texte des conférences et la synthèse des débats seront remis à chaque participant.*